



Mairie de Lupé
511 route de St Pierre de Bœuf
42520 LUPE
Tél 04 74 87 30 50
mairie.lupe@orange.fr

GARDERIE MATIN RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LIEU ET HORAIRES

La garderie a lieu de 7h20 à 8h20 dans la salle des fêtes Jean Dasté et/ou dans la cour de l'école.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

La garderie pourra accueillir jusqu'à 14 enfants.

La priorité sera donnée aux enfants scolarisés à Lupé (qu'ils habitent à Lupé ou à Malleval), aux familles monoparentales, et aux familles dont les deux parents travaillent.

ENCADREMENTS ET ANIMATIONS

Le service de garderie périscolaire est assuré par un employé communal. Diverses activités sont proposées aux enfants : travaux manuels, lecture, coloriage, jeux de plein air. Ils peuvent également faire leurs devoirs.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font exclusivement sur internet **via Mon Espace Famille** (<https://www.monespacefamille.fr/>). Elles sont ouvertes jusqu'au jeudi, 23h59, précédant la semaine concernée. Passé ce délai, l'inscription sur internet est bloquée.

En cas d'imprévu ou de **situation exceptionnelle**, les inscriptions restent possibles en contactant directement la Mairie par téléphone, 0675213346. (de 7h15 à 8h15). Attention, le service de garderie est limité à 14 enfants.

ANNULATIONS

Les annulations se font exclusivement sur internet via Mon espace famille (<https://www.monespacefamille.fr/>). Les annulations sont possibles jusqu'au jeudi, 23h59, précédant la semaine concernée.

Pour tout enfant ayant été inscrit et qui exceptionnellement ne viendra pas à la garderie, les parents doivent contacter la Mairie par téléphone, 0675213346. (de 7h15 à 8h15).

Un trop grand nombre d'absences à la garderie sans avoir informé la Mairie, peut entraîner une exclusion de l'enfant de ce service.

DISCIPLINE

Tous comportements, créant le désordre pendant la durée de la Garderie et/ou impoli envers le personnel de surveillance, sera signalé en mairie.

L'enfant pourra être provisoirement exclu de la Garderie pendant deux journées, après notification aux parents.

PRIX ET FACTURATION

Le prix de l'heure d'accueil est fixé tous les ans par délibération du Conseil Municipal de Lupé. La garderie n'est pas payante et n'entraînera pas de facturation.

REMISE DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur étant adossé à la fiche «**Rentrée scolaire**», la signature de celle-ci entraîne l'acceptation du présent règlement, jusqu'à la fin de la scolarité de l'enfant à l'école de Lupé.